

Cadre réservé au Livre foncier

**REQUÊTE EN INSCRIPTION
D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE (1)**

(Changement intervenant en dehors ou préalablement
à la publication d'un acte ou d'une décision judiciaire)

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms) (2)	SIGNATURE(S) (3)
	ERTZ Anny Marthe née KLEIN BALTZER Raphaël pour 1/2 KOPP Sabrina née BALTZER pour 1/2	

demande(nt) l'inscription au Livre foncier du procès-verbal d'Arpentage n° _____ ci-joint concernant la commune de **BOSELSHAUSEN** _____ et renonce(nt) à la notification prévue par l'article 49 du décret du 18 novembre 1924, contre remise d'un exemplaire de la présente requête, dûment complétée, entre les mains du géomètre ou du notaire.

Le Géomètre-expert ou le Notaire (4)

À HAGUENAU _____, le 3 décembre 2015



Cachet du Service du Cadastre

À _____, le _____

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Le présent document a été inscrit au Livre foncier le (4) _____

Aucune suite n'a pu être donnée à la requête ci-dessus pour le motif suivant (4) :

Le Greffier du Livre foncier,

Le _____ 20 _____

(1) Formulaire à remplir en 2 exemplaires.
(2) Si nécessaire, l'identité des autres requérants est reportée au verso de l'imprimé.
(3) Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au verso de l'imprimé.
(4) Rayer la mention inutile.

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms)	SIGNATURE(S) (3)
	MEHL Jean Jacques	

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.).

Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT

Section : 3 Numéros : 84, 85, 86

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À HAGUENAU , le 3 décembre 2015

Le Géomètre-expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À , le

L'Inspecteur,

Département
Bas-Rhin

Commune
BOSSELSHAUSEN

Désignation du Service
du Cadastre
SAVERNE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

6463 AM
(Janvier 1991)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT

**DOCUMENT D'ARPENTAGE
ET CROQUIS**

(Documents établis en application de la loi du 31 mars 1884
Et de l'instruction du 31 mars 1990 applicables
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

Section 3 N^{os} 84, 85, 86,
.....
.....
.....

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A HAGUENAU , le 3 décembre 2015

Cachet

Le Géomètre-expert



Date de dépôt :

Date de l'application sur le plan minute de conservation avant mise au point finale
Date :
Applicateur :

Références listes MAJIC 2
Visa exploitation listes MAJIC 2

Date de l'application sur le plan minute de conservation après mise au point fiscale
Date :
Applicateur :

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE					CALCUL											
SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	DESIGNATION SOMMAIRE DU PROPRIETAIRE	FACTEURS	CONTENANCE		MOYENNE DES DEUX CALCULS						
1	2	3		4	5	6	7		8	9	10	11		12						
		ha	a	ca			ha	a	ca			a	ca	ha	a	ca				
Levé rattaché à la polygonation cadastrale existante (CC49)																				
																+1				
3	84	45	10	pré	3	<u>84</u>	7	01	t.à.b	ERTZ Anny	700,14				7	00				
																+2				
					3	<u>84</u>	13	32	t.à.b	idem	1330,38				13	30				
																+5				
					3	<u>84</u>	24	77	pré	idem	2472,46				24	72				
																Total :	45 02			
																	doit :	45 10		
																		diff :	-0 08	
																			+3	
3	85	33	90	pré	3	<u>85</u>	11	35	t.à.b.	BALTZER Raphaël	1131,61				11	32				
																	+1			
					3	<u>85</u>	3	92	t.à.b.	idem	391,16				3	91				
																	+4			
					3	<u>85</u>	18	63	pré	idem	1859,01				18	59				
																	Total :	33 82		
																		doit :	33 90	
																			diff :	-0 08

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE					CALCUL							
SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	DESIGNATION SOMMAIRE DU PROPRIETAIRE	FACTEURS	CONTENANCE		MOYENNE DES DEUX CALCULS		
1	2	3		4	5	6	7		8	9	10	11		12		
		ha	a	ca			ha	a	ca			a	ca	ha	a	ca
3	86	20	03	pré	3	<u>86</u>	3	59	t.à.b.	MEHL Jean	358,51			3	59	
					3	<u>86</u>	5	58	t.à.b.	idem	557,59			5	58	
					3	<u>86</u>	10	86	pré	idem	1084,57			10	85	+1
Total :		99 03			Total :		99 03					Total :		20 02		
					Comparé :		99 03					doit :		20 03		
		Augmentation :				/ / /					diff :		-0 01			
		Diminution :				/ / /										

Observations auxquelles la vérification
A donné lieu

Suite donnée

Document vérifié et numéroté par le Service du Cadastre

À _____, le

L'Inspecteur,